INITIALES DU PRÉFET RP

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2018

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 12 décembre 2018 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Marlene Cordato, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur René Villeneuve, maire suppléant	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville.

Est également présent :
Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier — MRC de Thérèse-De Blainville

2018-12-212

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 12 décembre 2018 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-213

OBJET : Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil par le public.

2018-12-214

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté.

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2018
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
   - 5.1. Résolution - Demandes d'émission de certificats de conformité

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-104

i. Ville de Boisbriand : #RV-1441-067 et #RV-1447-019
ii. Ville de Sainte-Thérèse : #1200-58 N.S.

6. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC**
   - 6.1. **Résolution** – Amendement à la Politique Fonds local d'investissement (FLI) de la MRC
   - 6.2. **Résolution** – Prêt FLI - Dossier Promoshop Inc.
   - 6.3. **Résolution** – Adoption de la Politique du Fonds d'expansion d'entreprise (FEE)
7. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL**
   - 7.1. **Dépôt** – Liste de la correspondance au 12 décembre 2018
   - 7.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 22 novembre au 12 décembre 2018
   - 7.3. **Résolution** – Adoption du Règlement #18-02
     Règlement modifiant le Règlement 18-01 fixant la rémunération du préfet, du préfet suppléant et des autres membres du conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville
   - 7.4. **Résolution** – Ressources humaines – Embauche – Direction du développement économique et entrepreneuriat
   - 7.5. **Résolution** – Octroi de mandat – FLIP Communications
   - 7.6. **Résolution** – Rémunération du personnel de la MRC – 2019
8. **SÉCURITÉ INCENDIE/SÉCURITÉ CIVILE**
9. **DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS**
10. **GOUVERNANCE - MRC**
11. **DEMANDE D'APPUI**
12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-215

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2018

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 21 novembre 2018 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-216

OBJET : Avis de conformité
Amendement à la règlementation d'urbanisme des municipalités de Boisbriand et Sainte-Thérèse

ATTENDU QUE les municipalités de Boisbriand et Sainte-Thérèse ont présenté des demandes d'amendements à leur règlementation d'urbanisme, soit les règlements : Boisbriand : #RV-1441-067 et #RV-1447-019 et Sainte-Thérèse : #1200-58 N.S., pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

INITIALES DU PRÉFET RP

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les suivants :

Boisbriand
#RV-1441-067

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #RV-1441 afin de :

- **Modifier** certaines terminologies relatives aux enseignes;
- **Modifier** certaines descriptions relatives aux enseignes;
- **Remplacer et modifier** les règles applicables aux enseignes autorisées;
- **Insérer** une section sur les dispositions applicables aux enseignes électroniques.

Boisbriand
#RV-1447-019

PIIA : Règlement modifiant le Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale #RV-1447 afin de :

- **Modifier** les dispositions relatives aux plans et documents à fournir concernant les enseignes;
- **Insérer** la description des informations et des documents qui doivent accompagner les demandes ayant trait à une enseigne.

Sainte-Thérèse
#1200-58 N.S.

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #1200 N.S. et ses amendements afin de :

- **Modifier** la classe d'usage Commerce 1, en y ajoutant la classe C12-01 – Divers – incluant l'usage C12-01-01 « Commerce de vente de cannabis et produits dérivés affiliés à la SQDC »;
- **Modifier** la définition de plusieurs classes d'usages industriels;
- **Modifier** le tableau des spécifications des zones C-353, C-152, C-352 afin d'y permettre l'usage C12-01-01;
- **Modifier** le tableau des spécifications de la zone A-499 afin d'y exclure la possibilité de culture du cannabis;
- **Modifier** les tableaux des spécifications des zones I-275, I-276 et I-475 afin d'y encadrer la culture du cannabis.

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE les amendements à la règlementation d'urbanisme des municipalités de Boisbriand et Sainte-Thérèse soit les règlements : Boisbriand : #RV-1441-067 et RV-1447-019 et Sainte-Thérèse : #1200-58 N.S. soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

2018-12-217

OBJET : Amendement à la Politique Fonds local d'investissement (FLI) de la MRC

ATTENDU la Politique du Fonds local d'investissement de la MRC de Thérèse-De Blainville en vigueur;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster ladite politique pour qu'elle concorde avec les orientations de la MRC en matière de promotion du FLI;

ATTENDU les propositions de modification relatives à :

Ajout d'un paragraphe à l'article 4.7 relatif aux taux d'intérêt :

> *"Nonobstant ce qui précède, le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, sur recommandation des membres du comité FLI, pourra fixer* un taux d'intérêt et une majoration de prime de risque bien en deçà du taux préférentiel (Taux de base) de l'Institution financière Desjardins".

Retrait de l'article 4.11 relatif aux Frais de dossiers (Ouverture et suivis) du paragraphe suivant :

> *"Lorsqu'un moratoire de remboursement du capital est accordé, un montant de 250 $ est payable à la MRC"*

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC entérine ces modifications de la Politique du FLI telles qu'elles ont été exprimées par la direction générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-218

OBJET : Prêt FLI – Dossier Promoshop inc.

ATTENDU QUE la demande de la firme PROMOSHOP INC. adressée à la MRC – Direction de développement économique – dans le cadre du Fonds Local d'Investissement (FLI);

ATTENDU la Politique du FLI de la MRC de Thérèse-De Blainville et la recommandation favorable des membres du Comité FLI lors de leur réunion du 3 décembre 2018;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise un prêt FLI de 50 000 $ à la firme PROMOSHOP INC. Selon les conditions recommandées par le comité FLI et figurant au contrat de prêt;

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

QUE le conseil de la MRC autorise, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Kamal El-Batal, de signer pour et en nom de la MRC de Thérèse-De Blainville toute documentation pertinente en rapport avec ledit prêt FLI accordé à la firme PROMOSHOP INC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-219

OBJET : Adoption de la Politique du Fonds d'expansion d'entreprise (FEE)

ATTENDU le Fonds de développement du territoire (FDT) et la Politique de soutien aux entreprises incluant l'économie sociale de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE ladite politique se décline en trois principaux fonds à savoir :

- Le Fonds de démarrage des entreprises (FDE);
- Le Fonds d'économie sociale et de développement durable (FESDD);
- Le Fonds Partenariat, innovation et technologie (FPIT);

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville ne dispose pas encore d'un fonds spécifique à l'expansion d'entreprise (FEE) de son territoire sous forme de subvention;

ATTENDU le contexte du FLI et la nécessité d'établir un lien entre le Fonds d'expansion d'entreprise (FEE) et le FLI;

ATTENDU les explications fournies par le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Thérèse-De Blainville sur le FEE;

ATTENDU la Politique du Fonds d'expansion d'entreprise (FEE) présentée et déposée dans le cadre de la séance du 12 décembre 2018;

ATTENDU QUE lors du Lac-à-l'épaule de 2018, les membres du conseil ont jugé opportun et adéquat que la MRC se dote de ce genre de fonds;

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve
Maire suppléant de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville accepte ladite Politique du Fonds d'expansion d'entreprise, autorise son intégration à la Politique de soutien aux entreprises incluant l'économie sociale et la diffuse dans le site WEB de la MRC;

QUE ladite Politique du FEE entre en vigueur à compter du 1er janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-220

OBJET : Dépôt de la liste de correspondance au 12 décembre 2018

La liste de la correspondance «MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 12 décembre» est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

2018-12-221

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 22 novembre au 12 décembre 2018

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 22 novembre au 12 décembre 2018 inclusivement, répartis comme suit : 60 639.83 $ payés 145 207.49 $ à payer pour un grand total de 205 847.32 $ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-222

OBJET : Adoption du Règlement #18-02
Règlement modifiant le Règlement 18-01 fixant la rémunération du préfet, du préfet suppléant et des autres membres du conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville.

ATTENDU QUE le Règlement Nº 18-01 fixant la rémunération du préfet, du préfet suppléant et des autres membres du conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville pour l'exercice financier et suivant a été adopté le 14 mars 2018;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC veut modifier le Règlement Nº 18-01;

ATTENDU QUE la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* a été sanctionnée le 16 juin 2017 et qu'elle modifie les règles applicables à la détermination du traitement des élus municipaux;

ATTENDU QUE le ministre des Finances du Canada a annoncé dans son budget du 22 mars 2017 que les élus municipaux doivent inclure dans leur déclaration de revenus pour l'exercice financier de 2019 l'allocation de dépenses prévue à l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

ATTENDU QUE les responsabilités confiées aux membres du conseil de la MRC ont augmenté au fil des ans;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la MRC font partie de divers comités, commissions ou organismes supramunicipaux;

ATTENDU QUE la MRC a intérêt à ce qu'elle soit représentée par un membre de son conseil auprès de divers organismes d'intérêt municipal;

ATTENDU QUE monsieur Guy Charbonneau, maire de Sainte-Anne-des-Plaines a donné un avis de motion lors de la séance du 17 octobre 2018 et que monsieur Gilles Blanchette, maire de Bois-des-Filion, présente le projet Règlement Nº 18-02 à ses homologues;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a diffusé un avis public conformément aux articles 8 et 9 de la Loi le 31 octobre 2018 dans le site Web de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a diffusé l'avis public dans les journaux Le Nord Info et Le Point d'Impact du 3 novembre 2018;

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville entérine le Règlement #18-02 et que ce dernier entre en vigueur conformément à la Loi et sera rétroactif au premier janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-223

OBJET : Ressources humaines – Embauche – Direction du développement économique et entrepreneuriat

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville veut combler le poste de la direction du développement économique et entrepreneuriat à temps plein afin d'assurer un fonctionnement adéquat et efficace de ce service;

ATTENDU QUE le poste en question est vacant depuis août 2018;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection à l'effet de retenir les services de madame Nathalie Arseneault pour qu'elle assume la direction du développement économique et entrepreneuriat;

ATTENDU la proposition d'embauche telle que présentée par le directeur général aux membres du comité de sélection et du conseil de la MRC et que celle-ci a été acceptée par la concernée;

ATTENDU la Politique des conditions de travail des employés de la MRC de Thérèse-De Blainville en vigueur;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à conclure un contrat de service ou d'embauche au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville avec Madame Nathalie Arseneault en vue qu'elle assume la direction du développement économique et entrepreneuriat, et ce, pour une durée de trois (3) ans renouvelable conformément à la Politique des conditions de travail des employés de la MRC;

QUE l'entrée en service établie par les intéressés est prévue pour le 7 janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-224

OBJET : Octroi de mandat – FLIP Communications

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la MRC de Thérèse-De Blainville de maintenir une stratégie de communication et de relations publiques actives pour ses besoins urgents en infrastructures routières, dont le parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées pour autobus; les voies réservées sur l'A.15; l'aménagement d'une voie centrale réversible sur la 335; l'aménagement d'une bretelle de sortie sur la 640 (entre Lorraine et la sortie 24 (Montée Lesage, chemin du Bas-Sainte-Thérèse));

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

ATTENDU les prévisions budgétaires de 2019 relatives aux stratégies de communication et relations publiques pour les besoins en infrastructures de la MRC ;

ATTENDU l'offre de service de la firme Flip Communications pour sa stratégie de communication en égard du parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées pour autobus ;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville accepte l'offre de services de Flip Communications jusqu'à un maximum de 12 000 $ (plus taxes) en 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-225

OBJET : Rémunération du personnel de la MRC – 2019

ATTENDU la Politique des conditions de travail des employés de la MRC de Thérèse-De Blainville et les contrats de travail conclus entre cette dernière et ses employés;

ATTENDU le rapport d'évaluation du directeur général qui a été transmis à chaque employé durant la semaine du 26 novembre 2018;

ATTENDU la satisfaction de la direction générale du rendement collectif et individuel réalisé par le personnel en service, et ce, du 1er janvier au 31 octobre 2018;

ATTENDU les prévisions budgétaires de 2019 et la disponibilité des crédits pour ce poste budgétaire;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville autorise une augmentation d'un maximum de 1% du salaire annuel brut de l'année en cours (2018) pour chaque employé en fonction;

QUE cette augmentation s'ajoute à celle de 2% du salaire annuel brut telle que fixée par la Politique des conditions de travail des employés et qui concerne le passage à échelon supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

2018-12-226

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Mairesse de Ville de Lorraine

DE lever la présente réunion à 17 :05 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Richard Perreault, Préfet

Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

12 décembre 2018

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2018-12-212 à 2018-12-226 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 12 décembre 2018.

Émis le 12 décembre 2018 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du Conseil lors de la prochaine séance.

Kamal El-Batal,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-104